

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 08.180**

L'An deux Mille Huit, le 18 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 11 décembre 2008

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 11 décembre 2008

**ETAIENT PRESENTS** : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BOURDEAU-BOROWSKY, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, Mme LIGEARD, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** :

Mme LECOMTE représentée par Mme GRAMMATICO  
Melle BARRAUD-DUCHÉRON représentée par Mme LEFEBVRE  
M. MERLE représenté par Mme BOURDEAU-BOROWSKY

**ETAIT ABSENT – EXCUSE** : M. CHABASSE

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	29
Nombre de votants :	32

M. RICH a été élu Secrétaire de Séance.

**OBJET**: ATTRIBUTION DE SUBVENTION SOCIALE

**RAPPORTEUR** : Mme CIRAUD-LANOUE

**VOTE** : UNANIMITE

Il est proposé au Conseil Municipal l'attribution de subvention pour l'ASSOCIATION DES RESTOS DU COEUR CHARENTAIS-MARITIME d'un montant de 380,00 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- Oüi l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après avoir délibéré,

**DECIDE**

- d'attribuer une subvention à L'ASSOCIATION DES RESTOS DU CŒUR CHARENTAIS-MARITIME d'un montant de 380,00 €

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 Fonction 520 du budget de l'exercice 2008.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 23 décembre 2008

Pour le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint,  
Henri LE GUEUT